



## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Vu le contrat entre le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et \_\_\_\_\_, Monsieur Guillaume JUBLOT se déportera systématiquement de tout dossier et projet de collaboration entre le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et le Prestataire. Il s'abstiendra notamment à ce titre de tout, décision, ou analyse sur les dossiers relatifs à l'exécution technique, administrative ou financière de cette convention. Il devra également s'abstenir de participer à toute réunion, discussion ou travaux préparatoires préalables à l'exécution technique, administrative ou financière de dossiers intéressant la société. Il devra enfin s'abstenir de donner des instructions écrites et orales aux agents placés sous son autorité pour tout dossier intéressant la société.

### ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'abstention prévue à l'article 1er du présent arrêté, les fonctions correspondantes seront exercées par Madame Coryse TOURDOT responsable du site internet (communication).

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site du SMGSE et notifié à Monsieur Guillaume JUBLOT.

### ARTICLE 4 :

La Responsable des Ressources Humaines sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

### ARTICLE 5 :

Conformément aux dispositions des articles R.414-6 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié aux intéressés le :  
Signatures des agents :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*